

Capitale du Champagne
EPERNAY
CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2-ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Budgets Primitifs 2016

(Rap. M. le Maire)

- 1 – Budget principal Ville
- 2 – Budget annexe Parking
- 3 – Budget annexe Camping
- 4 – Budget annexe Chauffage Urbain
- 5 – Budget annexe Cellules Commerciales
- 6 – Budget annexe Cellules Commerciales de Bernon

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes exercice 2015.

(Rap. Mme MAZY)

Délégation de service public de fourrière automobile
délibération sur le choix du mode de gestion

(Rap. Mme MAZY)

Chalet de l'Arcanière – rapports annuels 2013 et 2014 - convention
d'affermage.

(Rap. Mme MAZY)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2239

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Edouard ABON, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2240

2a1-BUDGET PRINCIPAL VILLE - 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la maquette budgétaire exposée par nature et chapitre au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget principal, pour l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 43 962 200 € en section de fonctionnement
- 10 364 800 € en section d'investissement

ADOPTE les annexes au document budgétaire,

AUTORISE les versements de subventions suivants :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - Caisse des Ecoles (657361) | 158 900 € |
|------------------------------|-----------|

- Centre Communal d'Action Sociale	
Subvention de fonctionnement (657362)	3 269 000 €
Subvention d'équipement (2041621)	230 000 €

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS. – 3 abstentions : M. KLEIN, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2241

2a2-BUDGET ANNEXE PARKING - 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Parking, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 590 600 € en section de fonctionnement
- 2 308 900 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS. – 3 abstentions : M. KLEIN, Mme CLEMENT, et M. DURANÇOIS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2242

2a3-BUDGET ANNEXE CAMPING - 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Camping Municipal, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 259 500 € en section de fonctionnement
- 61 000 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS. – 3 abstentions : M. KLEIN, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2243

2a4-BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe Chauffage Urbain, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 409 100 € en section de fonctionnement

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS. – 3 abstentions : M. KLEIN, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2244

2a5-BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES - 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cellules Commerciales, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 78 200 € en section de fonctionnement
- 74 900 € en section d'investissement

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS. – 3 abstentions : M. KLEIN, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2245

2a6-BUDGET ANNEXE CELLULE COMMERCIALES DE BERNON - 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cellules Commerciales de Bernon, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 200 € en section de fonctionnement
- 216 400 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS. – 3 abstentions : M. KLEIN, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2246

2b-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération proposant l'attribution respectivement d'un montant de 129 688 €, 2 128 075 €, 153 700 € et 8 000 € à titre de subvention d'exercice aux associations énumérées dans ces annexes,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer des subventions d'exercice non grevées de conditions d'octroi, tel que présenté dans l'annexe 1 et 4 de la présente délibération, pour un montant global de 137 688 €,

- d'attribuer des subventions d'exercice aux associations liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens, telles que présentées dans l'annexe 2 de la présente délibération, pour un montant global de 2 128 075 €.

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres 65 du budget primitif 2016.

Adopté à la majorité des votants (24 voix pour – 3 abstentions : M. KLEIN, Mme CLEMENT, et M. DURANCOIS.)

Ne prennent pas part au vote :

- M. LEROY, pour Paysages de Champagne UNESCO ;
- M. MOITTIE, pour l'Office de Tourisme d'Epernay Pays de Champagne et le Racing Club Epernay Champagne ;
- M. FROMM, pour l'Office de Tourisme d'Epernay Pays de Champagne ;
- Mme LHEUREUX, pour l'Office de Tourisme d'Epernay Pays de Champagne ;
- M. DEMONGIN, pour les Cenelles ;
- M. MARECHAL, pour la Mission Locale des Pays d'Epernay, de Brie et Champagne et pour la Maison de l'Emploi et des Métiers d'Epernay et sa région ;
- M. LLORCA, pour l'Avenir Musique ;
- M. GRAND, pour le Comité de quartier La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTIE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n°16-2247

2c-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE DELIBERATION SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 janvier 2016,

Vu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville ne dispose pas des équipements municipaux nécessaires pour la gestion en régie d'une fourrière automobile,

Considérant la nécessité de se doter d'un service de fourrière automobile performant et de qualité,

Considérant que, dans cette perspective, la poursuite et l'exploitation du service public de fourrière automobile par un partenaire privé au travers d'une concession de service public semble constituer la solution adaptée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une gestion déléguée du service public de fourrière automobile, sous la forme d'une délégation de service public, telle que présentée en annexe,

APPROUVE le contenu des caractéristiques principales des prestations que doit assurer le prestataire, telles que définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartient ultérieurement à Monsieur le Maire ou son représentant d'en négocier, le cas échéant, les conditions précises,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de consultation de délégation de service public de la fourrière automobile qui conduira à la désignation de l'exploitant de cette fourrière,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire au lancement de la procédure de consultation, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

DIT que les frais de publicité seront imputés sur le compte 6237 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoit MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Damien GODIET, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Edouard ABON, Mme Hélène PERREIN, représentée par William RICHARD.

Délibération n° 16-2248

2d-CHALET DE L'ARCANIERE – RAPPORTS ANNUELS 2013 ET 2014 CONVENTION D'AFFERMAGE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-1 et L. 1411-3 ;

Vu les rapports présentés par l'Association des Amis du Chalet de l'Arcanière pour 2013 et 2014,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 27 janvier 2016,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 janvier 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte des rapports annuels 2013 et 2014 établis par l'Association « Les amis du chalet de l'Arcanière », délégataire de la gestion du chalet de l'Arcanière.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 9.02.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.